



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 13 – Philippines
Intervention de la Belgique
Date : 29 mai 2012

Madame la Présidente,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation des Philippines, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'Examen périodique universel.

La Belgique salue les actions positives que le Gouvernement philippin a entreprises en faveur des droits de l'homme au cours de ces quatre dernières années. Ma délégation se félicite en particulier de la ratification en août 2011 par les Philippines du Statut de Rome ainsi que de son accession toute récente en avril dernier au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT).

Tout en rappelant les avancées vers la **lutte contre l'impunité**, ma délégation voudrait inviter le Gouvernement philippin à renforcer davantage les réalisations obtenues dans ce domaine. Mon pays désire à ce sujet poser la question suivante :

Q1 : Des ONG nationales et internationales se plaignent régulièrement du nombre élevé de meurtres extrajudiciaires et de disparitions forcées aux Philippines. Il y a cependant débat sur le nombre exact et la définition correcte de ces faits. Quelles mesures ont déjà été prises et devraient être prises à l'avenir par le Gouvernement philippin pour enregistrer et documenter plus précisément encore les cas de meurtres extrajudiciaires et les disparitions forcées ?

Dans ce contexte, mon pays recommande en particulier au Gouvernement philippin :

R1 : d'adapter sa législation nationale aux exigences du Statut de Rome.

R2 : d'envisager la ratification de la Convention contre les disparitions forcées.

Je vous remercie Madame la Présidente.